



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires

Le ministre délégué chargé des Transports

Réf : MT/2023-07/27355

Paris, le **12 JUIL. 2023**

Monsieur Alexandre BERGOUGNOU
Secrétaire national du collège des
personnels d'exploitation SNP2E-FO
Syndicat National Equipement
Environnement

 Monsieur le Secrétaire national,

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance de votre courrier du 12 juin 2023 faisant suite à l'accident mortel qui a causé le décès en service de Monsieur TESTAUD et blessé gravement son collègue Monsieur COURDAIN.

Nous partageons votre émotion sur cet accident dramatique qui a endeuillé la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique en mai dernier. C'est pourquoi, le ministre délégué chargé des transports, Monsieur Clément BEAUNE a tenu à se déplacer personnellement dans le service pour apporter son soutien à la communauté de travail.

Le professionnalisme et l'engagement dans la sécurité des services des DIR et des équipes qui interviennent ne sont pas à démontrer. Néanmoins, dans les pas de nos prédécesseurs, Madame Barbara POMPILI et Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, qui s'étaient engagés à lancer cette démarche après les décès d'agents en service de la Direction interdépartementale des routes Centre-Est (DIR CE) en mai 2022, nous avons tenu à faire évaluer les dispositifs de prévention existants afin d'identifier les pistes de travail complémentaires que le ministère pourrait actionner, au-delà des nombreuses actions déjà menées, afin de réduire le nombre d'accidents subis par les agents en intervention.

Tel est l'objet de la double mission lancée ces derniers mois :

- un premier volet a été confié à l'IGEDD afin réaliser un parangonnage auprès de pays étrangers et d'acteurs intervenant dans d'autres secteurs à risques (sociétés d'autoroutes, aéroports...) afin d'identifier des bonnes pratiques et recommandations visant à améliorer la sécurité des agents intervenant sur le réseau routier. Ce parangonnage donnera lieu à un rapport final sur les données recueillies lors de la mission (analyse statistique, bonnes pratiques constatées auprès des opérateurs similaires sur le territoire et à l'étranger...) ainsi qu'à des recommandations.

- un deuxième volet a été confié au cabinet spécialisé LOMBARDI, chargé de réaliser une étude auprès des DIR et de leurs agents afin de connaître leurs pratiques, d'évaluer la mise en œuvre des mesures de prévention existantes et leur appropriation, d'identifier les axes d'amélioration possibles et bonnes pratiques permettant de compléter les dispositifs de prévention actuels.

Un point de l'état d'avancement de ces missions a été présenté lors de la première Formation spécialisée (FS) en santé, sécurité et conditions de travail du 27 juin du CSA ministériel.

À partir de ces travaux, l'objectif est d'élaborer, d'ici la fin 2023, un plan d'action ministériel de prévention renforcée des risques routiers pour les agents des DIR, en y associant les responsables des DIR et les organisations syndicales, dans le cadre d'un groupe de travail issu de la formation spécialisée ministérielle. Sans attendre cette date, un premier volet de ce plan de prévention portant sur des mesures prioritaires fera l'objet d'une première réunion de ce groupe de travail dès la mi-septembre pour sa validation à l'issue de la formation spécialisée ministérielle réunie à l'automne prochain.)

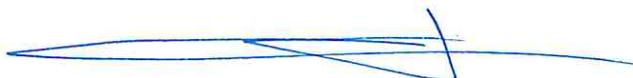
Vous avez également cité dans votre courrier la demande d'accès à la bonification du service actif pour les personnels d'exploitation. Nous vous informons que les demandes en ce sens portées par notre pôle ministériel et à différentes reprises n'ont pas, à ce stade, connu d'arbitrage positif.

Vous avez, en outre, évoqué l'attribution d'une décoration à titre posthume pour les agents décédés. Nous vous confirmons avoir demandé l'attribution de la médaille de l'Ordre national du Mérite aux agents d'exploitation décédés en intervention, afin de témoigner la reconnaissance de la Nation. ||

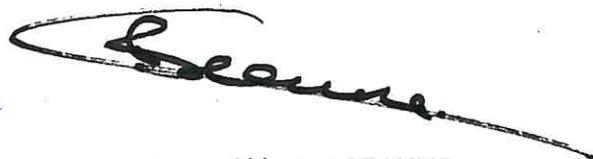
Nous tenons, enfin, à témoigner à vos adhérents et, de manière plus large, au personnel d'exploitation toute notre reconnaissance pour le métier qu'exercent les agents des DIR, dans des conditions souvent difficiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire national, l'expression de notre considération distinguée.

Bien à vous



Christophe BÉCHU



Clément BEAUNE